

Cahier des charges

1) Cadre juridique

Le site restera la propriété de la Fondation.

Type de contrat envisagé : Convention d'occupation temporaire, bail emphytéotique, convention de mise à disposition, etc.

Il sera mentionné dans le contrat, pour Fondation, une autorisation de passage permanente pour voie de dégagement vers le temple.

Les frais et honoraires de montage de dossier et rédaction d'actes seront partagés entre la Fondation et le candidat retenu à concurrence de moitié chacun.

Validation préalable de la Fondation : Toute intervention (restauration, aménagement, gestion) devra être validée par la Fondation et conforme à la réglementation du patrimoine, de l'urbanisme, de la sécurité et des usages.

Assurances et responsabilités : Le candidat retenu devra souscrire à des contrats d'assurance adaptés dont il assumera la charge financière, et sera responsable de la préservation et de la sécurité du site.

2) Exigences minimales

Les exigences minimales décrites au présent cahier des charges constituent des critères de vérification de l'éligibilité du projet, conformément aux modalités d'instruction des projets décrites par l'avis du présent appel à manifestation d'intérêt.

2.1 Exigences architecturales et environnementales

- **Travaux envisagés :** sécurisation, restauration, entretien, valorisation culturelle.
 - **Principes patrimoniaux :** conservation et respect des matériaux et respect des symboles.
- a) Installer une clôture de 1,80 mètres de haut minimum dans la limite des 4 mètres au-delà des parties bâties (Cf. plan ci-joint) et installer un portail de 4 mètres de large pour la servitude.
 - b) Restaurer et préserver tous les édifices (le temple et les autres bâtiments qui relèvent du patrimoine du site).

- c) Entretenir les édifices et les clôtures.
- d) Maintenir la végétalisation haute tige. Cf. plan ci-joint.
 - zone A : maintien à 80% de la végétalisation
 - zone B : préservation de l'arbre remarquable
 - zone C : indifférent

Tous travaux de quelle que nature qu'ils soient, devront respecter les normes et réglementations en vigueur.

Tous travaux d'aménagement ou de valorisation devront s'intégrer au paysage et à l'environnement actuel.

Tout déplacement, destruction ou valorisation des ruines devra faire l'objet d'un avis préalable auprès de la Fondation Père Favron. Un inventaire contradictoire du patrimoine et de l'environnement paysager sera réalisé au préalable de la signature du bail.

2.2 Projet attendu d'un point de vue culturel

- **Possibles usages futurs du temple** : activités culturelles, ouverture éventuelle à la communauté tamoule.
 - a) Proposer un calendrier des éventuels évènements/activités sur le site.
 - b) Décrire de façon détaillée, les modalités d'organisation et de sécurisation desdits évènements/activités (encadrement, sécurité, partenaires intervenants, supports de communication envisagés etc).

2.3 Délai de mise en œuvre

Les points 2.1 a) et b) devront être mis en œuvre dans un délai de 18 mois à compter de la signature du contrat.

2.4 Capacité financière

Les documents financiers doivent faire l'objet d'une présentation distincte pour les travaux de restauration et sécurisation et les dépenses d'entretien.

Pour ces deux principaux postes de dépenses, doivent figurer dans les documents de présentation, un budget prévisionnel et les sources de financement envisagées et/ou les financements déjà obtenus.

Le candidat indiquera et chiffrera les modalités d'investissement.

Une attention particulière sera portée à la capacité financière du candidat à mettre en œuvre le projet (taux d'endettement, réserves disponibles etc).

3) Autres critères

3.1 Profil et attentes vis-à-vis du porteur de projet

- Type de structure recherchée : association ou autre structure à but non lucratif.
- Compétences / capacités :
 - Expérience dans la restauration et/ou la gestion de lieux de culte ou de projets patrimoniaux.
 - Des références significatives (projets similaires réalisés dans les 5 dernières années).
 - Capacité à fédérer la communauté tamoule locale et aisance dans le dialogue interculturel.
 - Capacité financière et organisationnelle à porter la restauration et l'entretien du lieu.
 - Compétences pluridisciplinaires des membres de l'organisation (architecture, ingénierie, artisans spécialisés, spécialiste en matière de patrimoine etc).
 - La capacité à travailler en coordination avec les services de l'État et les experts patrimoniaux.
 - Engagement en matière de respect des valeurs républicaines.

Le candidat devra apporter des informations relatives à :

- Son projet
- Son expérience
- Son organisation
- Sa situation financière
- Sa capacité à apporter des solutions innovantes
- Sa capacité à réaliser le projet dans les délais indiqués

3.2 Coopération et partenariats

Le candidat mettra en valeur les partenariats essentiels à mobiliser pour la réussite du projet. Il décrira les coopérations envisagées et précisera les liens à établir avec les acteurs du secteur culturel et patrimonial.

Les lettres d'intention et les projets de collaboration/coopération seront appréciés.

4) Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes numérotées de 1 à 7 :

- Concernant le candidat

- 1/ Les documents permettant d'identifier le candidat (statuts, Kbis, récépissé de déclaration en préfecture, etc),
- 2/ Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'a fait l'objet ni d'une condamnation devenue définitive, ni d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

- Concernant le projet

- 3/ Note d'intention,
- 4/ Projet global détaillé répondant aux exigences minimales (vision, objectifs, plan de restauration, ressources humaines mobilisées etc),
- 5/ Calendrier prévisionnel des étapes du projet,
- 6/ Plan de financement prévisionnel (ressources, partenaires, subventions envisagées),
- 7/ Lettres d'intention et/ou projet de coopération avec les acteurs essentiels du secteur culturel et patrimonial.

5) Grille de notation

	THEMES ET CRITERES	NOTE sur
Exigences minimales	Exigences architecturales et environnementales	10 points
	Projet attendu d'un point de vue culturel	10 points
	Délai de mise en œuvre	10 points
	Capacité financière	10 points
Autres critères	Profil et attentes vis-à-vis du porteur de projet	5 points
	Coopération et partenariats	5 points

Total : 50 points

6) Clause de confidentialité

Les parties s'engagent à respecter le caractère confidentiel de toute information que l'une pourrait avoir obtenu sur l'autre, que ce soit pendant la phase pré-contractuelle ou dans le cadre du contrat. Elles s'engagent donc à ne divulguer aucune information dont elles pourraient avoir connaissance, ni aucune image qu'elles pourraient détenir, sauf sur autorisation de l'autre partie ou sur demande d'une autorité compétente.

7) Clause diverse

La Fondation Père Favron n'est pas tenue de retenir un candidat.